



VILLE DE SAINTE-ADELE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **le lundi 21 juillet 2025** à 19 h dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

1471, rue des Copains

Permettre qu'une véranda se retrouve en cour avant alors que l'article 333 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 2 février 2022, 6348 de ses minutes.

381, rue Dufresne

Permettre que la marge avant soit de 2,7 mètres alors que l'article 525 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge avant minimale de 6 mètres et permettre que la remise se retrouve à 1,8 mètre de la ligne latérale alors que l'article 329 du même règlement exige une marge latérale minimale de 2 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Alex Dubé, en date du 2 mai 2025, 271 de ses minutes.

2219, rue de la Tourmente

Permettre qu'un garage détaché avec abri d'auto empiète de 1,65 mètre dans la cour avant alors que l'article 326 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 9 juin 2025, 8774 de ses minutes.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@vdsa.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 2 juillet 2025

Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste